



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

finances

Question écrite n° 95264

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les collectivités territoriales qui ont souscrit un emprunt adossé à l'évolution de la parité entre l'euro et le franc suisse. Afin d'éviter un risque systémique, l'État a mis en place un fond de soutien qui se répartit en deux masses : le financement des IRA selon les critères liés à la situation financière de l'organisme public d'une part, et d'autre part, l'accompagnement supplémentaire de 5 % destinés aux collectivités qui rencontrent des difficultés particulières ou engagées avec certitude absolue dans des programmes qui généreront des investissements massifs. Cette seconde enveloppe ne semblerait pas véritablement suffire pour répondre aux besoins des collectivités. Il souhaiterait donc savoir quelles possibilités supplémentaires l'État entend mettre à disposition des collectivités pour éviter une catastrophe financière.

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95264

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3526

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)